

TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ PROVISOIRES

Le tarif provisoire est applicable aux installations temporaires (chantiers ou manifestations alimentés en basse tension ou en moyenne tension), c'est-à-dire celles dont le raccordement au réseau n'est établi que pour un temps limité, et pour lesquelles un compteur a été posé ou la consommation peut être évaluée.

Les SiL facturent, à titre de participation au raccordement, un montant mensuel fixe, perçu au minimum pour un mois même en l'absence de consommation. Les travaux de montage et démontage ainsi que le renforcement éventuel du réseau, effectués par les SiL, sont facturés à l'utilisateur.

TARIFS	
Energie ¹ ct/kWh TVA incluse 7.7%	12.52 13.48
Utilisation du réseau ¹ ct/kWh TVA incluse 7.7%	14.40 15.51
Services système ² ct/kWh TVA incluse 7.7%	0.46 0.50
RACCORDEMENT	
Pour les chantiers CHF/mois TVA incluse 7.7%	10.00 10.77
Enclenchement de la prise pour les petites manifestations CHF TVA incluse 7.7%	200.00 215.40
Pose de coffret pour les petites manifestations (min. 10 Ampères³) CHF/A TVA incluse 7.7%	42.00 45.23
Energie réactive ⁴ ct/kVAh TVA incluse 7.7%	4.00 4.31

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite

VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables dès le 1^{er} janvier 2023.
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

CONDITIONS

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur www.lausanne.ch/silconditions



nativa® est une énergie 100% renouvelable dont 10% labellisée naturemade basic.

- Lorsque la pose d'un compteur n'est pas jugée indispensable par les SiL, la consommation est évaluée sur la base de la puissance raccordée et du temps d'utilisation. Pour les petites manifestations sans compteur, le forfait minimum est de 30.- CHF/mois (32.31 CHF/mois, avec TVA de 7.7%).
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Montant minimum à payer.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.